

Fiscalité des successions et donations internationales

#fiscalité internationale

#succession

#donation

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Dans un contexte de mobilité sans cesse croissante des personnes et des capitaux, les notaires français sont fréquemment confrontés à des successions ou des donations présentant des éléments d'extranéité: domicile fiscal du défunt ou du donateur, lieu de situation de certains actifs transmis, domicile fiscal d'un donataire, légataire ou héritier... Quelle fiscalité s'applique aux donations et successions internationales? Quels sont les réflexes à adopter pour traiter efficacement ce type de problématiques fiscales internationales?

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Déterminer si une succession ou une donation internationale est taxable en France
- Rechercher si une convention fiscale internationale est applicable et l'analyser efficacement
- Effectuer les formalités fiscales adéquates en présence d'éléments d'extranéité

Programme de la formation



I- Détermination de la domiciliation fiscale du donateur ou du défunt

A- En l'absence de convention fiscale: article 4 B du CGI

B- En présence d'une convention fiscale

II- Taxation en l'absence de convention fiscale

A- Territorialité des DMTG: article 750 ter du CGI

B- Imputation des impôts étrangers: article 784 A du CGI

III- Taxation en présence d'une convention fiscale

A- Détermination des biens taxables en France

B- Modalités d'élimination des doubles impositions

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

L'auditeur devra avoir une expérience pratique en matière de fiscalité des successions et donations françaises.

Les points forts de la formation

- Nombreux cas pratiques
- Outils concrets pour une gestion efficace des donations et successions internationales

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.